

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 4 DÉCEMBRE 2025

### Ordre du jour

1. Installation du CE
2. Adoption du règlement intérieur du CE
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025
4. Installation des instances près le CE
5. Présentation du Budget Initial 2026
6. Présentation des tarifs de location des espaces du LFM
7. Vote du voyage à Londres année scolaire 2026 - 2027
8. Questions diverses

*La séance est ouverte en salle des conseils à 18h17. Le quorum est atteint, 27 présents avec voix délibérative.*

*Le conseil d'établissement est présidé par Monsieur Gilles Martinez, proviseur.*

*Monsieur Buzet, proviseur-adjoint, est désigné secrétaire de séance et Madame Bell, représentante des personnels enseignants, est désignée secrétaire-adjointe de séance.*

*Monsieur Bertat, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle Adjoint et Mesdames Jézéquel et Prieto, proviseur adjoint et CPE respectivement, sont excusés.*

Monsieur le Proviseur informe le conseil que l'ordre du jour est modifié.

Le pré-conseil d'administration de l'agence devant se tenir le 8 décembre et le conseil d'administration le 18 décembre 2025, il nous est demandé d'ajourner le point 5 relatif au budget initial 2026.

Monsieur le Proviseur convoquera un conseil d'établissement extraordinaire courant janvier 2026 afin de présenter le budget initial.

- Déclaration liminaire commune CCOO, FSU (Madame Chilot) et de l'APA.
- Déclaration liminaire de l'ALI.

Les déclarations liminaires sont jointes au procès-verbal de séance.

Monsieur Servanton, Conseiller élu des Français de l'Étranger, exprime son inquiétude face aux décisions reportées par les instances de l'AEFE.

Les élus réaffirment leur solidarité avec l'ensemble de la communauté éducative. Il n'est pas question d'abandonner cette communauté, que ce soit à Madrid ou à Valence.

## 1. Installation du CE

Monsieur Sáez demande s'il serait possible de mettre en place un dispositif permettant de traiter les questions diverses qui n'ont pas été abordées en conseil d'établissement, et de fournir des réponses par mail.

Monsieur le Proviseur précise qu'il est effectivement possible d'apporter des réponses par écrit, mais que celles-ci ne seront pas intégrées au procès-verbal.

A propos de l'article 5 et de la durée limitée du conseil d'établissement, Monsieur Pitou demande s'il serait envisageable d'adapter le temps de séance en fonction de l'ordre du jour.

Monsieur le Proviseur indique qu'un conseil extraordinaire peut être convoqué si l'ensemble des sujets ne peut être traité. Il ajoute que le temps du conseil peut être ajusté en fonction de la durée des débats et que jusqu'à présent les points de l'ordre du jour ont toujours été traités en séance et dans les délais rappelés au règlement intérieur.

Concernant l'article 2, relatif à la réduction à trois jours du délai d'envoi des documents en cas d'urgence, il est rappelé que cette disposition ne doit pas devenir la règle. Madame Chilot souligne que la circulaire de l'AEFE relative au fonctionnement des instances prévaut.

## 2. Adoption du règlement intérieur du CE

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025

L'observation de Madame Zoutu, adressée par courriel au proviseur a été ajoutée au procès-verbal.

Pour	Contre	Abstention
26	0	1

## 4. Installation des instances près le CE

Monsieur Pitou demande à Monsieur le Proviseur si le conseil du second degré sera réuni ?

Monsieur le Proviseur répond qu'en cas de besoin, ce conseil sera réuni.

Les documents relatifs à l'installation des diverses instances près le conseil d'établissement ont été adressés à l'ensemble des membres du conseil.

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

## 5. Présentation des tarifs de location des espaces du LFM

Présentation par Monsieur Guillen des tarifs appliqués aux organisations externes, associations et partenaires institutionnels souhaitant utiliser les espaces du lycée. Les tarifs sont joints à ce procès-verbal.

Monsieur Guillen présente une grille tarifaire destinée aux entités souhaitant louer les espaces du LFM. Ce sujet revient régulièrement, notamment de la part des associations de parents, dans l'objectif d'identifier de nouvelles ressources pour l'établissement. Jusqu'à présent, des conventions existaient déjà, avec des tarifs couvrant principalement l'entretien et la maintenance des locaux. Il est désormais nécessaire d'élargir et de formaliser ces tarifs afin de valoriser les différentes structures du lycée (théâtre, salles de classe, salles de réunion, espaces sportifs, cours, jardins, etc.) et de pouvoir les mettre à disposition lorsque cela est pertinent.

Monsieur le Proviseur rappelle que ces mises à disposition ne doivent en aucun cas interférer avec la vie de l'établissement : les locations ne pourront avoir lieu qu'en dehors des temps scolaires. Les tarifs proposés sont indicatifs et pourront s'adapter en fonction de la nature des événements. Il souligne également qu'il demeure garant des événements organisés au sein du LFM.

Cette grille tarifaire a pour objectif de réguler les demandes et de fixer un cadre clair de fonctionnement. Toute réservation sera confirmée après la signature d'une convention entre l'établissement et l'organisme demandeur.

Madame Delloye-Coiteux interroge sur l'application de ces tarifs aux associations de parents d'élèves. Le Proviseur précise que les pratiques actuelles seront maintenues : les associations de parents continueront de fonctionner comme auparavant.

Madame Salti demande combien de sollicitations sont reçues chaque année pour ces locations. Le Proviseur indique qu'il est difficile de fournir une estimation précise. Certaines sont récurrentes et d'autres sont des sollicitations d'opportunité.

Madame Le Vaillant souhaite savoir si ces ressources figurent désormais dans le budget.

Monsieur Guillen confirme qu'elles sont intégrées. Il précise également que ce potentiel de ressources était jusqu'à présent peu exploité.

Monsieur Pitou souhaite savoir si la grille répond à des demandes déjà existantes et si le lycée envisage de promouvoir ces locations pour augmenter ses ressources.

Monsieur le Proviseur répond que le lycée ne fera pas de publicité, car ce n'est ni son rôle ni sa vocation. L'objectif est uniquement d'encadrer de manière cohérente les demandes actuelles, et non de transformer l'établissement en structure de location. La valorisation de l'image de l'établissement reste importante, comme c'est le cas avec certains partenariats (OJEM, Rugby, Basket).

Monsieur Meterfi rappelle l'importance du CDI pour les élèves. Madame Benchaib souligne quant à elle que le CDI est très apprécié et demande une ouverture plus étendue, y compris après les cours.

Monsieur le Proviseur explique qu'un tel fonctionnement soulève des contraintes légales : il est impossible de laisser des mineurs dans un espace sans surveillance, et l'établissement ne dispose actuellement pas des ressources permettant d'assurer une présence en dehors des horaires habituels. L'ouverture élargie n'est donc pas possible pour le moment.

Madame Mateos propose que le CVL puisse financer une partie de la surveillance, compte tenu du fait que le CDI est parfois fermé même pendant le temps scolaire, ce qui entraîne une concentration d'élèves dans des espaces restreints.

Madame Delloye-Coiteux se réjouit de voir les élèves s'approprier ce lieu et soutient leur demande d'une ouverture plus large. Madame Le Vaillant souligne l'importance de ne pas laisser ce lieu sous-utilisé.

Monsieur le Proviseur rappelle que les professeurs documentalistes disposent d'un statut professionnel et que leurs obligations réglementaires de service doivent être respectées.

Madame Aguiar considère que le tarif proposé pour la location du théâtre est peu élevé.

Monsieur Guillen précise que les tarifs pourront être ajustés selon les demandeurs et les projets envisagés.

Madame León demande si les prix tiennent compte de la valeur ajoutée apportée par certains utilisateurs, comme l'association de théâtre ou l'OJEM.

Monsieur le Proviseur répond que cette grille constitue une base de négociation.

Mme León en profite pour rappeler que la sonorisation du théâtre présente des difficultés depuis sa rénovation il y a quinze ans.

Monsieur le Proviseur indique que les travaux prévus cet été incluront l'amélioration du système son et lumières, dans une logique de montée en qualité tout en restant dans la cadre d'un usage pédagogique et scolaire.

Enfin, Monsieur Sáez demande si l'utilisation des espaces pour des activités pédagogiques restera gratuite.

Monsieur le Proviseur confirme la gratuité pour tout usage lié à l'enseignement.

## 6. Vote du voyage à Londres année scolaire 2026 - 2027

Madame Courant présente le voyage à Londres, d'une durée de trois jours, destiné à la classe de BFI. Le budget prévisionnel s'élève à 600 euros par élève. Ce projet, planifié près d'un an à l'avance, dispose déjà d'un programme arrêté.

Bien que le coût puisse sembler élevé pour la durée du séjour, il s'agit d'un projet ambitieux et obligatoire pour la classe de BFI, nécessitant une organisation anticipée. Le voyage concernera 26 élèves accompagnés de deux adultes. Madame Courant souligne que plus la réservation est tardive, plus les tarifs risquent d'augmenter, rendant le séjour moins accessible pour les familles.

Madame Salas interroge sur la procédure à suivre dans le cas où un nouvel élève arriverait en classe de Terminale.

Madame Courant précise qu'il serait alors possible de l'intégrer au voyage.

Pour	Contre	Abstention
Unanimité	0	0

## 7. Questions diverses

Monsieur Kreisler s'interroge sur la seule heure hebdomadaire d'HGE. Il souligne l'importance d'un volume horaire plus conséquent dans cette discipline, d'autant plus que les élèves vivent en Espagne et méconnaissent souvent l'histoire du pays (la question est ajoutée au procès-verbal de séance).

Monsieur le Proviseur souscrit à cette remarque : il est en effet essentiel de connaître l'histoire de son pays, ce qui contribue par ailleurs au développement de l'esprit critique. Il rappelle cependant que les programmes sont encadrés par des textes réglementaires et que les emplois du temps du LFM sont déjà très denses. Il existe des contraintes fortes au niveau du lycée, et un équilibre doit être trouvé entre les enseignements d'histoire-géographie française et ceux d'histoire-géographie espagnole, qui abordent par ailleurs de nombreux sujets communs dans une dimension universelle.

Il précise également qu'en Espagne, l'enseignement de l'HGE est obligatoire jusqu'en seconde. Le LFM va au-delà de ces exigences en proposant cet enseignement également en première et terminale, sur l'ensemble de la scolarité. L'engagement du lycée en la matière est donc particulièrement fort.

Monsieur Sáez rappelle que le Ministère de l'Éducation espagnol impose un cadre réglementaire strict concernant les horaires et que le lycée s'y tient.

Madame Aguiar recommande aux élèves de consulter les archives de Madrid, une ressource riche et formatrice.

Madame Benchaib demande s'il serait possible de passer à 1,5 heure hebdomadaire d'HGE en classe

de troisième.

Monsieur le Proviseur réaffirme que la vocation du lycée est de fournir la formation la plus complète possible.

Madame Mateos estime que les programmes d'HGE n'abordent pas suffisamment le XX<sup>e</sup> siècle, pourtant essentiel.

Monsieur Sáez nuance en expliquant que le XX<sup>e</sup> siècle est étudié à travers plusieurs disciplines, notamment la littérature et la culture.

Monsieur Buzet rappelle que les contraintes horaires réglementaires ne permettent pas d'augmenter les heures. Les élèves bénéficient de 1,5 h d'HGE de la 6<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup>, puis de 1 h en 3<sup>ème</sup>, car l'histoire-géographie française occupe 3 h. Il précise également que les nouvelles modalités de contrôle continu pour le DNB 2026 imposent une distinction entre EMC et histoire-géographie française.

### Questions de l'ALI :

Les représentants de l'ALI n'ont pas de questions particulières ce soir étant bien entendu que les questions relatives au budget seront traitées lors du prochain CE dédié.

### Questions de l'APA :

Pourrait-on connaître le calendrier prévisionnel du DNB et du baccalauréat ?

Madame Courant indique qu'elle ne peut communiquer, pour le moment, que les dates officiellement connues.

Pour le baccalauréat 2026 :

Les épreuves écrites du baccalauréat précéderont les oraux.

- Épreuves écrites : semaine du 8 au 12 juin.
- Le 8 juin : épreuves anticipées de première (français le matin, mathématiques l'après-midi).
- Le 9 juin : philosophie pour les terminales.
- Les 10 et 11 juin : épreuves de spécialité.

Les dates du DNB ne figurent pas encore au calendrier officiel.

Madame Delloye-Coiteux interroge sur la demi-heure de décalage prévue pour les EBEP entre les épreuves de mathématiques et de français en début d'après-midi.

Monsieur le Proviseur rappelle que chaque zone doit appliquer les règles imposées, sans organisation locale spécifique.

Madame Boss exprime une inquiétude quant à l'équité entre les épreuves organisées en France et celles des établissements français à l'étranger.

Monsieur le Proviseur rappelle que les établissements sont rattachés à différents rectorats, et que chaque recteur organise les examens selon ses contraintes dans la légalité des textes ministériels. Il précise que par définition et eu égard au décalage horaire, les sujets de ces épreuves d'examen ne sont jamais les mêmes dans tous les pays du monde où les établissements de l'EAF sont implantés.

Madame Benchaib souhaite que le projet EVARS fasse l'objet d'une formation dédiée pour les élèves du CVC et du CVL, afin qu'ils puissent intervenir auprès de l'ensemble des élèves.

Monsieur le Proviseur attire l'attention des membres du conseil sur le document relatif à la poursuite d'études de nos élèves. Ce document, adressé aux membres du conseil, a été mis en ligne et envoyé par messagerie à tous les parents d'élèves. Cette pratique initiée l'an passé rencontre un certain succès auprès de notre communauté et dément certaines fausses idées reçues.

Il exprime ses sincères remerciements à l'équipe des PRIOs qui retracent chaque année les parcours des élèves après le baccalauréat. Les résultats montrent une intégration réussie dans des établissements prestigieux.

Madame Salti interroge la possible perte d'attractivité des classes préparatoires.

Monsieur le Proviseur estime qu'il est prématuré d'en tirer des conclusions. Les chiffres évoluent de 1 à 2% d'une année sur l'autre et à ce stade rien n'est significatif. De nouvelles formations d'excellence, plus diversifiées, attirent également les élèves.

Madame Courant ajoute que, par tradition, peu d'élèves du LFM s'orientent vers les classes préparatoires et que de nombreuses grandes écoles proposent désormais des admissions post-bac, très attractives.

Monsieur Pitou précise que plusieurs élèves rejoignent des classes préparatoires intégrées ou des écoles de commerce.

Madame Le Vaillant remercie pour la présentation post-bac, un support utile pour les familles.

Mme Coiteux souligne l'intérêt de ces données pour rassurer les familles concernant les parcours dans les cursus espagnols.

Madame Delloye-Coiteux demande des informations concernant la refonte du projet d'évaluation et sa présentation aux parents.

Monsieur le Proviseur répond que le travail est en cours et sera prochainement présenté en Conseil pédagogique puis devant le Conseil d'établissement, comme il s'y est engagé.

Monsieur Buzet ajoute qu'un projet d'évaluation spécifique au collège est également en préparation avec les professeurs, et sera présenté rapidement aux familles afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des classes de troisième.

Madame Le Vaillant appelle à une coopération renforcée entre tous les acteurs afin de trouver des solutions pérennes dans le contexte budgétaire actuel.

Monsieur Kreisler conclut en rappelant que la richesse du lycée repose avant tout sur les projets menés.

Monsieur le Proviseur indique que, conformément au projet d'établissement, les actions qui le structurent seront présentées lors du dernier CE de l'année. Il précise que la véritable valeur ajoutée réside en effet dans tout ce qui dépasse les programmes.

Madame Salas souhaite que l'intégralité des questions figurent dans le compte-rendu.

Monsieur le Proviseur répond que la question de Javier Kreisler sera annexée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Proviseur lève la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance  
Laurent Buzet

Le président de séance  
Gilles Martinez

La secrétaire-adjointe de séance  
Claire Bell